



PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

ENTRETIENS INDIVIDUELS DES SALARIÉS

PSY02 – Entretien individuel avec un(e) psychologue



L'accompagnement

La méthode utilisée est celle de l'entretien individuel en face à face. Le/la psychologue du travail offre au salarié un cadre bienveillant d'écoute et de neutralité afin de faciliter la libération de la parole.

Il s'agit d'un accompagnement ponctuel ou de courte durée centré sur la sphère professionnelle.

Les entretiens se réalisent dans nos centres médicaux. Ces consultations se font toujours dans le respect de la déontologie et du secret professionnel.

Objectifs

- **Écouter** le salarié. L'entretien individuel avec le/la psychologue du travail est un espace d'expression et d'écoute qui est proposé au salarié pour aborder une situation problématique rencontrée dans le domaine professionnel. Un suivi individuel de courte durée (3 entretiens maximum) peut être mis en place
- **Informier et transmettre** au médecin du travail des éléments complémentaires d'appréciation dans le cadre du suivi salarié.
- **Conseiller** le salarié de manière adaptée et circonstanciée et proposer, si besoin, des orientations spécifiques

Comment en bénéficier ?

Les entretiens individuels sont réalisés par nos psychologues du travail sur orientation du médecin du travail et avec l'accord du salarié.



Pour plus d'information, **contacter votre centre médical.**

Retrouvez toutes nos coordonnées sur : <https://www.ametra06.org/Contact>



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

1h



Lieu

Dans nos centres médicaux



Publics concernés

Salariés volontaires